

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

RECEPTSSE N° 17997

DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

D'INSTALLATIONS CLASSEES

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1er du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur Gonzague LURTON, Président de la SAS WINERY LOGISTIQUE Rond Point des Vendangeurs - Départementale 1 33460 ARSAC

de sa déclaration en date du 19/12/2014 portant changement d'exploitant de son établissement concernant :

un établissement de conditionnement de vins et de stockage Rond Point des Vendangeurs - Départementale 1 -33460 ARSAC

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre des rubriques indiquées ci-dessous :

- 1510-3₆- 1530-3 - 2251-B1 -

L'arrêté d'autorisation n° 15977 du 5/5/2006, l'arrêté complémentaire n° 15977 du 27/6/2012 joints au présent récépissé, sont applicables au nouvel exploitant en lieu et place de :

M. le Directeur de la SAS Philippe RAOUX

rond point des Vendàngeurs 33460 ARSAC

BORDEAUX, le 20/01/2015

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer et par délégation,

Le Chef du Service des Procédures Environnementales

Marie-Hélène TRICARD